SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
58, allée de l'Industrie
ZAE La Forêt
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 24 JUIN 2026 À ONNION

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente d'Onnion sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 16 juin 2026
Délégués titulaires en exercice : 30
Délégués titulaires présents : 21
Délégués suppléants remplaçants présents : 6
Délégués présents : 27
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 1
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 28
Délégués titulaires absents non remplacés : 2

Secrétaire élu : Jean-Baptiste MOLLIAT

Présents : Sarah BARBIER, Jérôme CLERC, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Isabelle ROGUET, Ludovic TROTTET, Bruno VINARDI, Marcel JULIENNE, Thibaud MEYNET, Isaline GOY DHAHRI, Chantal VON ARX DUPRAZ, Gilles BERLIER, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Franck ACCARDO, Franck BOUZEREAU, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Jean-François OBERSON, Daniel REVUZ, Gaëtan THEBAUD, Jean-Claude GERVAIS, Alexandre VIGNE et Camille GALLAND

Dépôts de pouvoirs : Stéphane NOVEL à Thibaud MEYNET

Absents :
- excusé : Emmanuel BOGILLOT
- non excusé : Patrick GAVARD-COLENNY

Était également présent à l'Assemblée : Jimmy RIVET, Pascal BERTHET et André GERVAIS (Maire d'Onnion)

Heure d'ouverture de séance : 19H40 - Heure de clôture de séance : 22H00

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 19 mai 2026
2. Informations sur les décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués
3. Prochaine réunion
4. RPQS Assainissement
5. Comptes financiers uniques 2025
6. Report des résultats définitifs

7. Budgets supplémentaires aux budgets primitifs 2026
8. Commission d'appel d'offres
9. Marché public 2026MAPA01 – Travaux d'eau potable et d'eaux usées – Attribution et autorisation de signature
10. Marché public 2026MAPA03 – Travaux d'eau potable – Attribution et autorisation de signature
11. Election du délégué au CNAS
12. Création d'un poste permanent à temps complet de droit public de chargé.e d'accueil-secrétariat
13. Création d'un poste permanent à temps complet de droit public d'assistant.e comptable
14. Création d'un poste CDD de droit public de chargé.e des Finances
15. Création d'un poste permanent à temps complet de droit public d'informaticien.ne
16. Questions diverses
17. Informations diverses

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

Délibération n° D26_06_24_46

OBJET : AJOUT DE POINTS À L'ORDRE DU JOUR

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'AJOUTER à l'ordre du jour les points suivants :

Point 1 – Modification d'un délégué représentant la CCVV au SRB
Point 2 – Autorisation de lancement de consultation
Point 3 – Représentativité au Comité social territorial

Délibération n° D26_06_24_47

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 MAI 2026

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 19 mai 2026 à Boëge.

Délibération n° D26_06_24_48

OBJET : PROCHAINE RÉUNION

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE FIXER la prochaine réunion à La Muraz, le 9 septembre 2026.

Délibération n° D26_06_24_49

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPOUVER le rapport annuel sur le prix et la qualité et du service d'assainissement relatif à l'exercice 2025 suivi en régie sur 29 communes,

DE TRANSMETTRE ce rapport aux collectivités adhérentes au Syndicat.

Délibération n° D26_06_24_50

OBJET : BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCLARER que le Compte Financier Unique du budget principal assainissement, dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° D26_06_24_51

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCLARER que le compte de gestion du budget annexe Eau potable, dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° D26_06_24_52

OBJET : BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT – REPORT DE RÉSULTATS DÉFINITIFS

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'AFFECTER le résultat final d'exploitation comme suit :

Pour mémoire : prévisions budgétaires Virement à la section d'investissement	2 254 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE : **EXCEDENT** **DEFICIT**	2 553 277,95
A) EXCEDENT AU 31/12/2025 • **Exécution du virement à la section d'investissement (1)** • **Affectation complémentaire en réserves** • **Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)**	 **382 918,05** **2 170 359,90**
B) DEFICIT AU 31/12/2025 • Déficit à reporter	

Délibération n° D26_06_24_53

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – REPORT DE RÉSULTATS DÉFINITIFS

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'AFFECTER le résultat final d'exploitation comme suit :

Pour mémoire : prévisions budgétaires Virement à la section d'investissement	6 730 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE : **EXCEDENT** **DEFICIT**	6 934 355,63
C) EXCEDENT AU 31/12/2025 • **Exécution du virement à la section d'investissement (1)** • **Affectation complémentaire en réserves** • **Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)**	 **2 930 363,08** **4 003 992,55**
D) DEFICIT AU 31/12/2025 • Déficit à reporter	

Délibération n° D26_06_24_54

OBJET : BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE AU BUDGET PRIMITIF 2026

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER les inscriptions complémentaires du budget supplémentaire pour le budget primitif principal de l'assainissement pour 2026 par chapitre, qui s'élèvent à :

- Exploitation : + 368 207,90 €
- Investissement : + 802 526,41 € (restes à réaliser compris).

1.

Délibération n° D26_06_24_55

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE AU BUDGET PRIMITIF 2026

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER les inscriptions complémentaires du budget supplémentaire pour le budget primitif annexe de l'eau potable pour 2026 par chapitre, qui s'élèvent à :

- Exploitation : - 58,45 €
- Investissement : - 656 000,28 € (restes à réaliser compris).

Délibération n° D26_06_24_56

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE DÉSIGNER les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Membres titulaires	**Membres suppléants**
1 – Thibaud MEYNET	1 – Gérard MILESI
2 – Sarah BARBIER	2 – Isabelle ROGUET
3 – Gianni GUERINI	3 – Franck BOUZEREAU
4 – Daniel REVUZ	4 – Aline WATT CHEVALLIER
5 – Jean-Baptiste MOLLIAT	5 – Ludovic TROTTET

DE PRENDRE ACTE qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Délibération n° D26_06_24_57

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2026MAPA01 – TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'ATTRIBUER les marchés publics de travaux mentionnés ci-dessus pour les lots 2, 4, 5, 6 et 7 aux entreprises économiquement les plus avantageuses, aux conditions financières évoquées,

D'AUTORISER le Président à signer :

- Les marchés publics de travaux mentionnés ci-dessus, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de ces marchés publics de travaux,

DE CLASSER SANS SUITE pour motifs d'intérêt général les lots 1 et 3,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D26_06_24_58

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2026MAPA03 – TRAVAUX D'EAU POTABLE – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'ATTRIBUER les marchés publics de travaux aux entreprises mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées,

D'AUTORISER le Président à signer :
- Les marchés publics de travaux mentionnés ci-dessus, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de ces marchés publics de travaux,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D26_06_24_59

OBJET : ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ AU CNAS

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE DÉSIGNER M. Daniel REVUZ en tant que délégué élu au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Délibération n° D26_06_24_60

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT COMPLET DE DROIT PUBLIC DE CHARGÉ.E D'ACCUEIL-SECRÉTARIAT

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste permanent de chargé.e d'accueil-secrétariat à temps complet de droit public dans un des cadres d'emplois suivants équivalents : adjoints administratifs et rédacteurs,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement pour ce poste permanent à temps complet au service administratif dès lors que la présente délibération est exécutoire,

D'AUTORISER le recrutement d'un agent contractuel si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté.

Délibération n° D26_06_24_61

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT COMPLET DE DROIT PUBLIC D'ASSISTANT.E COMPTABLE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste permanent d'assistant.e comptable à temps complet de droit public dans un des cadres d'emplois suivants équivalents : adjoints administratifs et rédacteurs,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement pour ce poste permanent à temps complet au service Finances-Marchés publics dès lors que la présente délibération est exécutoire,

D'AUTORISER le recrutement d'un agent contractuel si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté.

Délibération n° D26_06_24_62

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE CDD DE DROIT PUBLIC DE CHARGÉ.E DES FINANCES

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste de chargé.e des finances au service Finances-Marchés publics à temps complet sous contrat à durée déterminée de droit public pour une durée d'un an dans un des cadres d'emplois suivants équivalents : adjoints administratifs, rédacteurs et attachés,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement pour ce poste à temps complet sous contrat à durée déterminée pour une durée d'un an au service Finances – Marchés publics dès lors que la présente délibération est exécutoire.

Délibération n° D26_06_24_63

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET DE DROIT PUBLIC D'INFORMATICIEN.NE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste permanent d'informaticien.ne à temps complet de droit public dans un des cadres d'emplois suivants équivalents : techniciens, ingénieurs,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement pour ce poste permanent à temps complet au service du Bureau d'études dès lors que la présente délibération est exécutoire,

D'AUTORISER le recrutement d'un agent contractuel si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté.

Délibération n° D26_06_24_64

OBJET : MODIFICATION D'UN DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE VERTE AU SRB (POINT 1 AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR)

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'ACTER l'élection de Monsieur Flavien SAUTHIER en tant que représentant titulaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe en remplacement de Madame Marianne CARRIER,

D'AUTORISER Monsieur le Président, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° D26_06_24_65

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2026MAPA06 - TRAVAUX D'EAUX USÉES - AUTORISATION DE LANCEMENT (POINT 2 AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR)

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à lancer le marché public 2026MAPA06 de travaux d'assainissement,

DE SOLLICITER l'aide de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et du Département de la Haute-Savoie,

DE CONSTATER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal assainissement,

D'AUTORISER le Président à signer les conventions de financement.

Délibération n° D26_06_24_66

OBJET : REPRÉSENTATIVITÉ AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (POINT 3 AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR)

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE FIXER le nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial à 3 titulaires et 3 suppléants,

DE MAINTENIR le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

DÉCIDE de recueillir l'avis du collège des représentants de la collectivité sur l'ensemble des questions sur lesquelles le CST émet un avis,

DÉCIDE de ne pas créer de formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, les attributions de cette dernière étant exercées par le CST,

DIT que la présente délibération est communiquée aux organisations syndicales qui ont transmis à l'autorité territoriale leur statut et la liste de leurs responsables dès lors que la délibération est exécutoire,

DONNE tous pouvoirs au Président, ou son représentant dans l'ordre des vice-présidents, pour l'exécution de la présente délibération.

SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL

Le Président du Syndicat,

Lucas PUGIN

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Baptiste MOLLIAT